CHAMPIONNAT DE FRANCE 2017
ENDURANCE TT QUAD

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Organisateur

N° d'épreuve FFM	309
Moto-Club	ANTAGNAC
N° d'affiliation	1366
Date	27 MAI 2017
Lieu	ANTAGNAC
Organisateur technique	BORDES FRANCIS
Adresse	PARGAS 47700 ANTAGNAC
E-mail	f.bordes388@orange.fr
Téléphone	0553930538

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	HUEAU JEAN CLAUDE	Licence :
Délégué FFM (Président du Jury)	POMMIER THIERRY	Licence : 0337500
Membre du Jury	DEBORTOLI MICHEL	Licence : 007989
Membre du Jury	CANAL RAMIRO	Licence : 049912
Commissaire technique responsable	TIZON SERGE	Licence : 23092
Responsable du chronométrage	TOMAT GERMAINE	Licence : 023132
Responsable du parc coureur		Licence :

Article 3 Catégories & Engagements

➲ Championnat de France d'Endurance TT Quad

Age ---------- A partir de 15 ans : de 250cc à 550cc 2T et 4T
A partir de 18 ans : toutes cylindrées
Licences -------- NCO / Inter / LUE / LJA (hors classement)
Cylindrée ------ 250cc à 750cc mono ou bicylindre
Plaques--------- Numéro blanc sur fond vert
Formule ------- Solo : 1 pilote / 1 quad

➲ Trophée de France d'Endurance TT Quad

Age ---------- A partir de 15 ans : de 250cc à 550cc 2T et 4T
A partir de 18 ans : toutes cylindrées
Licences -------- NCO / Inter / LUE / LJA (hors classement)
Cylindrée ------ 250cc à 750cc mono ou bicylindre
Plaques--------- Numéro blanc sur fond vert
Formule ------- Duo : 2 pilotes / 1 ou 2 quads

Primes d'arrivée par manche :

Place	Solo	Place	Duo
1er	250 €	1er	125 €
2ème	150 €	2ème	75 €
3ème	100 €	3ème	50 €
4ème	60 €	4ème	30 €
5ème	40 €	5ème	20 €

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.
Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ..... **OLIVIER MANTOULAN**

Nombre de secouristes **10**

Hôpital le plus proche ..... **MARMANDE**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Temps de trajet (en min) **20**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site .....

Adresse ..... **BEDICAT ANTAGNAC**

Capacité Quad : ..150..

(30 pilotes au kilomètre au maximum)

Caractéristiques :

Longueur du circuit **5000**

Largeur minimum de la piste **6M**

Largeur de la grille ..... **STYLE LE MAN**

Longueur de la ligne droite de départ .....

Nombre d'OCP* **25**

**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

N°28

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 28/02/2017	Date : 17 Mars 2017	Date : 04/04/2017
		Numéro : 17/0324

MOTO CLUB ANTAGNAC
47700 ANTAGNAC
Tél. 05 53 93 05 38
Port. 06 86 08 10 87
f.bordes388@orange.fr
www.moto-club-antagnac.com

LIGUE AQUITAINE DE MOTOCYCLISME - 17 -

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2017 QUAD ESPOIRS

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Organisateur

N° d'épreuve FFM	**309**
Moto-Club	**ANTAGNAC**
N° d'affiliation	**1366**
Date	**27 MAI 2017**
Lieu	**ANTAGNAC**
Organisateur technique	**BORDES FRANCIS**
Adresse	**PARGAS 47700 ANTAGNAC**
E-mail	**f.bordes388@orange.fr**
Téléphone	**0553930538**

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	**HUMEAU JEAN CLAUDE**	Licence :
Délégué FFM (Président du Jury)	**POMMIER THIERRY**	Licence : **0337500**
Membre du Jury	**DEBORTOLI MICHEL**	Licence : **007989**
Membre du Jury	**CANAL RAMIRO**	Licence : **049912**
Commissaire technique responsable	**TIZON SERGE**	Licence : **23092**
Responsable du chronométrage	**TOMAT GERMAINE**	Licence : **023132**
Responsable du parc coureur		Licence :

Article 3 Catégories & Engagements

➲ Benjamin

Age	9 à 11 ans
Cylindrées	65cc 2T / 85cc 2T / 90cc 4T / 150cc 4T
Plaques	Fond vert, numéro blanc, mâte

➲ Cadet

Age	13 à 16 ans
Cylindrées	125cc 2T ou 250cc 4T
Plaques	Fond vert, numéro blanc, mâte

➲ Minime

Age	12 à 13 ans
Cylindrées	85cc 2T / 90cc 4T / 150cc 4T (moteurs à vitesse et refroidissement liquide)
Plaques	Fond vert, numéro blanc, mâte

La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. Pour la limite d'âge maximum les pilotes ne devront pas avoir 17 ans au cours de l'année (né au plus tard en 2001).

** Les épreuves des différents Championnats de France FFM sont ouvertes aux pilotes de nationalité étrangère titulaires d'une licence annuelle délivrée par la FFM. Ils pourront figurer au classement cumulé du cycle d'épreuves auquel ils participent et concourir pour le titre de champion de France. Ces pilotes pourront également bénéficier des primes de résultat correspondantes.*

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.
Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ..... **OLIVIER MANTOULAN**

Nombre de secouristes **10**

Hôpital le plus proche ..... **MARMANDE**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Temps de trajet (en min) **20**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **BEDICAT ANTAGNAC**

Adresse ..... **www.moto-club-antagnac.com**

Capacité Quad :

Pendant les essais : **150**

En manche : **150**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **5000**

Largeur minimum de la piste **6M**

Largeur de la grille ..... **STYLE LE MAN**

Longueur de la ligne droite de départ .....

Nombre d'OCP* **25**

**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

N°28

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : **28/02/2017**	Date : 17 mars 2017	Date : 04/04/2017
MOTO CLUB ANTAGNAC 47700 ANTAGNAC Tél. 05 53 93 05 38 Port. 06 86 08 10 87 f.bordes388@orange.fr www.moto-club-antagnac.com	LIGUE AQUITAINE DE MOTOCYCLISME - 17 -	Numéro : 17/0324 FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

HORAIRES PREVISIONNELS

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER

Moto-Club ---------- ANTAGNAC
N° d'affiliation ---------- 1366
Lieu ---------- ANTAGNAC
N° d'épreuve FFM -------- 309

Date ---------- 27 MAI 2017

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
08H	8H10	Essais Libres	QUAD ESPOIR	1 TOUR
08H15	08H25	Essais Libres	QUAD CH.	1 TOUR
08H30	08H50	Manche I	QUAD ESPOIR	20MN
09H15	11H45	Manche	QUAD CH.	02H30
12H00		Repas		
14H00		Essais Libres	CH.L. MOTO + 1 T. CH	
14H25	14H45	Manche 2	QUAD ESPOIR	20MN
15H00		Manche	MOTO CH. L.	3H & 4H
19H00		Arrivée	MOTO CH.L.	
19H30		Remise des Prix		
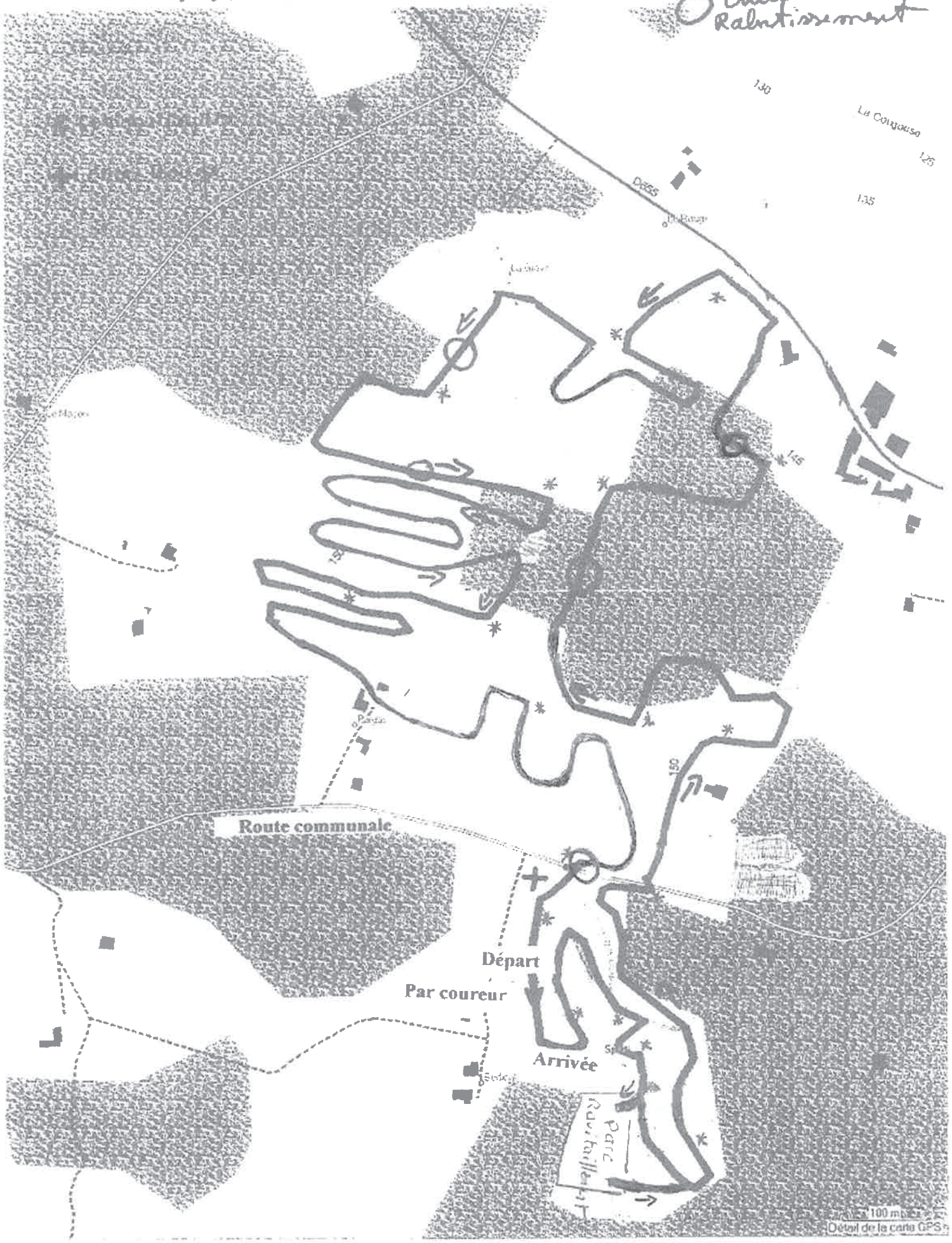
Longueur 6000 mètres à 6500 **Largeur minimale 6 mètres** **90% sable**